



AUTORISATION PARENTALE
POUR LA PRATIQUE DU PAINTBALL POUR
LES MOINS DE 16 ANS

Pour votre information, le Paintball est un sport qui peut s'avérer dangereux si les règles de sécurité ne sont pas respectées. Pour les moins de 16 ans, les lanceurs utilisés sont moins puissants que pour les adultes, un adulte responsable doit être présent pendant toute la durée de l'activité.

A Le

(1) Rayer la mention inutile.

Je soussigné(e)

Madame, monsieur autorise mon fils, ma
fille..... né(e) le à à pratiquer le
PAINTBALL sur le site extérieur/intérieur de la société

Aventur'est Paintball situé à Velaine en Haye et confirme que mon enfant est apte à pratiquer cette
activité physique.

Signature Précédée de la mention « Lu et approuvé »